



Accord cadre régional de coopération pour le Soutien et l'accompagnement des entreprises du secteur automobile et de leurs salariés

Stratégie globale pour les années 2013/2015 en Poitou-Charentes

ENTRE :

- L'Etat, représenté par la Préfète de Région – Préfète de la Vienne,
- La Région Poitou-Charentes, représentée par la Présidente du Conseil Régional,
- Les branches professionnelles:
 - l'UIMM Poitou-Charentes, représentée par son Président
 - La FIEV (Fédération des Industries des Equipements pour Véhicules)
 - Le CNPA (Conseil National des Professions de l'Automobile)
 - PLASTIOUEST (Groupement des Industriels de la Plasturgie de l'Ouest)
- Les organisations syndicales de salariés :
 - La CFDT
 - La CFE/CGC
 - FO
 - La CFTC
 - La CGT
- Les membres associés :
 - Pôle Emploi
 - PRISME (Professionnels de l'intérim, services et métiers de l'emploi)

VU la Charte Nationale de Coopération pour le soutien et l'accompagnement des entreprises du secteur automobile et de leurs salariés 2012-2015 signée le 20 décembre 2012,

VU les modalités de pilotage et de déclinaison de la Charte précisées par le Comité de Pilotage national de la Charte Automobile réuni le 1er février 2013,

VU le Contrat de Projets Etat / Région 2007/2013,

VU le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation Professionnelle signé le 14 février 2012,

VU la délibération 11CR013 du Conseil Régional réuni en session du 27 juin 2011 relative au Schéma Régional de Développement Economique, Ecologique, Sociale et Solidaire,

VU la décision 2013CPXXXX de la Commission Permanente du Conseil Régional réunie le 18 mars 2013 relative à l'accord régional automobile 2013-2015,

I Objectifs

Les signataires du présent accord conviennent de décliner en Poitou-Charentes un plan d'action s'inscrivant dans les objectifs définis par la Charte nationale afin

- d'encourager les entreprises régionales à anticiper les conséquences sur l'emploi des évolutions industrielles et sociales
- d'éviter l'exclusion professionnelle des salariés et d'agir pour leur maintien en emploi

Le plan d'actions défini avec les partenaires signataires s'appuie sur 2 volets :

- 1 volet portant sur le développement économique
- 1 volet portant sur le développement de l'emploi et des compétences

Respectant les critères d'éligibilité de la Charte nationale au bénéfice direct des PME, l'accord régional s'adresse aux :

- entreprises de moins de 250 salariés,
- équipementiers et sous-traitants de rang 2 et plus,
- entreprises ayant une problématique industrielle clairement identifiée,
- salariés fragilisés dans leur emploi par les évolutions industrielles ainsi identifiées,
- salariés en seconde partie de carrière.

II Orientations stratégiques

Les signataires s'engagent à développer des actions sur les deux volets de l'Accord cadre cités ci-dessus.

Ce plan d'action repose sur la mise à jour du diagnostic régional de la filière portant sur la période 2009-2012. Il sera complété à partir des outils statistiques existants et il tiendra compte des recommandations du Comité Industriel dans le cadre de la Charte Automobile Nationale.

Les signataires souhaitent mettre en place un tableau de bord sur le champ économique et la relation Emploi-Formation permettant d'avoir une vision partagée de la filière (aspect « prospectives et veille ») et de faciliter l'aide à la décision.

Ce tableau de bord s'appuiera sur les ressources existantes, Mission Synthèse de la DIRECCTE, bases de données de la Région, Pôle Emploi, l'INSEE, la Banque de France et les Observatoires des métiers et des compétences des syndicats professionnels. Il sera actualisé annuellement par l'ARFTLV chargée de son élaboration.

1. Développement économique

Les signataires de l'accord régional conviennent d'une collaboration active s'inscrivant notamment dans le cadre des axes prioritaires suivants :

- Renforcer l'attractivité territoriale de la filière
- Favoriser la mise en œuvre de diagnostics stratégiques
- Renforcer la compétitivité des entreprises – conformément au Pacte avec les PME défini par le Schéma régional de développement écologique, social et solidaire en développant les actions individuelles et collectives et en mobilisant les outils de veille et d'intelligence économique les plus adaptés
- Renforcer l'accès à l'innovation pour les entreprises de la filière
- Renforcer les coopérations entre les entreprises
- Renforcer l'accompagnement des entreprises et de leurs dirigeants dans leur stratégie de développement, notamment à l'international

2. Développement de l'emploi et des compétences

Le plan d'actions régional portant sur l'emploi et la formation, arrêté en concertation étroite avec les branches professionnelles signataires de la charte régionale automobile, est basé sur deux axes.

Le premier axe porte sur l'accompagnement direct des entreprises. Il repose sur le déploiement opérationnel de **démarches GPEC** au sein des petites entreprises qui composent le tissu de la filière automobile picto-charentaise. Ces démarches seront conduites sur la base d'un diagnostic de leurs situations commerciale et industrielle ainsi que de leur politique d'innovation. Il s'agit d'aider les entreprises à appréhender les conséquences en matière de ressources humaines des mutations de la filière. A cet effet, le plan d'actions peut prévoir la mise en oeuvre de mesures portant sur l'emploi, la formation professionnelle, la mobilité géographique et professionnelle et la transmission des savoirs faire.

Le second axe vise à soutenir :

- le développement des compétences des salariés pour les adapter aux métiers de demain et favoriser leur développement professionnel,
- la construction de passerelles professionnelles au sein de la filière ou vers d'autres métiers, notamment au regard des diversifications de l'activité des sous-traitants à d'autres secteurs,
- le maintien des seniors dans l'emploi, le développement du tutorat en recherchant particulièrement à faciliter la transmission de leurs compétences au bénéfice des jeunes entrant dans la filière, la sécurisation des parcours professionnels par le soutien à la qualification des salariés, notamment par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Le déploiement du contrat de génération sera particulièrement recherché dans les actions initiées en faveur du maintien de l'emploi des seniors, en lien avec le développement de l'emploi des jeunes.

III Gouvernance régionale

Un Comité Régional est composé des signataires de l'Accord régional 2013-2015 et des représentants territoriaux des constructeurs et des équipementiers. L'Etat et la Région co-président le Comité Régional qui se réunira au moins trois fois par an.

Il a pour mission de fixer les orientations stratégiques par un plan d'actions annuel et de dresser un bilan de l'exercice écoulé, d'une part, et de mobiliser les fonds nationaux et territoriaux disponibles pour financer le déploiement des axes 1 et 2 de l'accord régional 2013-2015, d'autre part.

Un Comité Technique est composé des services de l'Etat, des services de la Région et des représentants des branches professionnelles concernées. Il se réunit autant que de besoin. Il a pour objet, en lien avec le Comité Industriel prévu par la charte nationale et les représentants régionaux des branches professionnelles signataires du présent accord régional :

- d'encourager et de faciliter la mise en place de démarches d'information et de sensibilisation des entreprises et de leurs salariés aux objectifs poursuivis par le présent accord régional et au plan d'action établi à cet effet,
- d'encourager et de faciliter l'identification, par les représentants des signataires, d'entreprises susceptibles de bénéficier du soutien de la charte nationale automobile, tant sur l'axe 1 que sur l'axe 2, et de financements territoriaux,
- de recueillir les actions, construites et présentées par les partenaires, notamment les branches professionnelles qui assurent le lien opérationnel avec les entreprises.
 - ➔ A ce propos, afin de bénéficier au mieux des fonds nationaux propre à la charte nationale, l'UIMM PC en concertation étroite avec les services concernés de la

DIRECCTE, remontera diligemment auprès du Secrétariat Technique National les actions formalisées par les fiches signalétiques d'entreprises. Dès accord donné par le Secrétariat Technique national, l'UIMM PC en concertation étroite avec les services concernés de la DIRECCTE mobilisera le présent Comité Technique pour assurer l'instruction technique des dossiers en vue de mobiliser des financements régionaux ,

- d'assurer le suivi de l'ensemble des actions engagées au niveau de la région,
- de présenter à l'avis des financeurs les projets qui lui auront paru pertinents.

Le secrétariat général des comités régional et technique est assuré par l'ARFtlv, désignée par la Région Poitou-Charentes et la DIRECCTE de Poitou-Charentes.

Chaque organisation professionnelle peut désigner un organisme relais en charge de l'animation des actions portées par l'organisation professionnelle.

Le ou les organismes relais désignés présentent aux partenaires et financeurs le suivi et l'évaluation de ces actions.

La synthèse est assurée par le secrétariat général du comité technique, en lien avec le porteur de l'action.

Les membres du comité technique et les personnes en charge de l'examen des demandes adressées au Comité Industriel et aux financeurs territoriaux s'astreignent à une obligation personnelle de confidentialité sur toute information relative aux dossiers en cours d'instruction jusqu'à la décision finale.

IV Moyens

Pour l'Etat, les moyens financiers sont liés aux modalités de saisine des fonds de la Charte, lesquels n'ont pas vocation à se substituer aux fonds existants ou de droit commun mais viennent en complément de ceux-ci.

Les aides de la Région sont soumises à délibération du Conseil Régional ou à décision de sa Commission Permanente

Les autres partenaires financiers, et notamment les branches professionnelles, mobilisent leurs financements par les moyens qui leurs sont propres.

Fait à Poitiers, le

<p>Pour l'Etat, La Préfète de Région, Préfète de la Vienne,</p> <p>Mme Elisabeth BORNE</p>	<p>Pour la Région Poitou-Charentes, La Présidente de Région,</p> <p>Mme Ségolène ROYAL</p>
<p>Pour la FIEV, Le Vice-Président en charge des opérations.</p> <p>Arnaud De DAVID-BEAUREGARD</p>	<p>Pour l'UIMM Poitou-Charentes, Le Président,</p> <p>M. Yoann ROUGER</p>
<p>Pour le CNPA Poitou-Charentes, Le Président,</p> <p>M. Lionel BERBUDEAU</p>	<p>Pour PLASTI-OUEST, Le Président,</p> <p>M. Nicolas BARBEROT</p>
<p>Pour la CFDT,</p> <p>M. Bernard GIRET</p>	<p>Pour l'Union Régionale CFE-CGC,</p> <p>M. Alex JAMAIN</p>
<p>Pour FO,</p> <p>M. Christophe LAMBERT</p>	<p>Pour l'Union Régionale CFTC, La Présidente,</p> <p>Mme Françoise MERY</p>
<p>Pour l'Union Régionale CGT,</p> <p>M. Jean-Marie GIRAudeau</p>	<p>Pour Pôle Emploi Poitou-Charentes, Le Directeur,</p> <p>M. Dominique MORIN</p>
<p>Pour PRISME Poitou-Charentes, Le Président,</p> <p>M. Christophe DUCREAU</p>	